



SÉANCE ORDINAIRE
Conseil d'établissement – École Cœur-Immaculé-de-Marie

6 juin 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école Cœur-Immaculé-de-Marie, tenue le 6 juin 2023 à 18h30 à l'école, 1845 Boul. Desmarchais à Montréal.

Présences:

Daniela Villani	Anny Juby
Jean-François Gélinas	Christiane Lacombe
Annie-France David	Andrée-Anne Perron
Yolaine Tremblay	

Formant quorum sous la présidence de Jean-François Gélinas,

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur : Marc-André Sévigny, directeur

Absences :

Jocelyn Ouellette

1. Ouverture de la réunion et vérification du quorum (18h34)

Le président, Jean-François Gélinas, déclare la réunion ouverte à 18h34. Le quorum est constaté.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le point 5 de l'ordre du jour sera porté à l'attention des membres du CÉ et l'approbation pourra être effectué par courriel, subséquemment.

Anny Juby propose l'adoption de l'ordre du jour tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 26 janvier 2023 et 8 décembre 2022

3.1. Suivi au procès-verbal du 30 mars 2023

Proposé Jean-François Gélinas et adopté à l'unanimité

4. Parole au public

Il n'y a pas de public.

5. Suivi au budget

M. Sévigny passe en revue le document du budget. Certaines enveloppes sont assorties de conditions qui rendent l'utilisation plus difficile (ex: sorties scolaires culturelle).

Plusieurs montants n'ont pas été utilisés en entier. Certaines dépenses doivent être ajoutés rapidement (ex: financement obtenu par le maire de l'arrondissement du Sud-Ouest, etc.) M Sévigny mentionne que certains postes budgétaires peuvent se cumuler et être reportés d'une année à l'autre.

Concernant l'aide au parent, M. Sévigny mentionne qu'il y a une plate-forme (aideauxparents.com) qui semble très intéressant en termes de ressources pour les familles. L'abonnement coûte 1057\$ par année. M. Sévigny souhaite inscrire l'école pour l'année 2023-24.

L'accord du CÉ est requis pour entériner le budget. Il constitue une preuve que les fonds attribués par le ministère, ont cheminés jusqu'au centre de services scolaires, puis à l'école et utilisés aux fins prévues.

Le CÉ se positionne sur le fait que le directeur la présenté le document aux membres.

Proposé par Mme Jean-François Gélinas

Adopté à l'unanimité

6. Adoption du budget Pro forma

Il s'agit essentiellement d'informations budgétaires relatives à des salaires.

Le directeur mentionne qu'une TES restera en poste. Du budget sera également attribué pour des services de psychoéducation.

Une proposition est formulée à l'effet de surligner, dans le document, les fonds qui peuvent être reportés et de proposer quelques formations et informations complémentaires pour assurer une meilleure compréhension de ce processus et des outils budgétaires aux membres de CE, et ce, dès l'année prochaine.

Il est proposé de mettre en évidence les fonds que l'école perd d'année en année. L'objectif est de voir s'il est possible de contribuer à trouver des idées et projets pour soutenir des initiatives.

Proposé par Mme Yolaine Tremblay

Adopté à l'unanimité

7. Adoption du Projet éducatif

Le projet éducatif vise à augmenter la proportion d'élèves ayant un résultat égal ou supérieur à 70% en compétence résoudre, en faisant passer la cible de 82,6% à 85% d'ici juin 2027. Cette cible est le fruit d'une concertation de l'équipe école.

Il est fait mention également que la pandémie a affecté la capacité pour le personnel à obtenir le perfectionnement souhaité.

Une résolution est proposée pour l'adoption du projet éducatif de l'école Coeur-immaculée-de-Marie 2023-2027

Proposé par Mme Christiane Lacombe

Le projet éducatif est adopté à l'unanimité par le CÉ

Une résolution est adoptée pour donner l'autorisation à M Sévigny de transmettre le projet éducatif de l'école au Centre de services scolaires conformément à ses obligations légales.

Proposée par Mme Annie-France David

Adopté à l'unanimité

8. Adoption du Plan de lutte

L'évaluation du Plan de lutte est impossible pour l'année en cours, en raison d'un mouvement de personnel (TES, direction, etc.) rendant impossible la réalisation d'un portrait précis de l'évolution de la situation.

Certains éléments du Plan de lutte nécessitent néanmoins une mise à jour (ex: p.5, section sur les moyens retenus: prévention universelle - modifier la phrase *Ajout au plan d'effectif d'un TES à 20% pour un mandat spécifique.*)

Il est proposé de reconduire avec modifications mineurs le Plan de lutte pour l'année à venir.

Proposée par Mm Jean-François Gélinas

Adoption à l'unanimité

9. Adoption de la réglementation 2023-2024 du service de garde

Des modifications sont apportées au document notamment pour ajuster les tarifs en fonction des balises gouvernementales.

Une procédure est ajoutée pour préciser comment le service de garde procède en cas de retard du parent pour venir récupérer son enfant. L'information sera également ajoutée sur le document *Avis de retard*.

Concernant la section sur la boîte à lunch, le coût du repas à fournir en cas d'oubli demeure à 5\$ pour cette année, mais sera sujet à réévaluation (inflation, etc.) l'année prochaine.

Les modifications proposées entrent en vigueur au mois d'août.

Proposée par Mme Andrée-Anne Perron

La réglementation 2023-24 est adoptée avec les modifications suggérées adoptées à l'unanimité.

10. Adoption du rapport annuel de gestion

Le rapport sera complété prochainement et adopté subséquemment par courriel. Il sera également joint à la convocation pour l'Assemblée générale annuelle de la rentrée 2023-24.

11. Approbation des frais chargés aux parents pour 2023-2024

Une vérification sera effectuée concernant les frais à payer pour les parents (notamment au niveau des articles d'arts).

Un effort important a été fait pour produire des cahiers maison, optimiser le matériel et réduire les coûts.

Le document révisé sera acheminé, par courriel, aux membres du CÉ par M Sévigny

Proposé par Anny Juby

Le document est approuvé à l'unanimité.

12. Consultation des critères de sélection d'une direction d'établissement

Les membres du CÉ ont été consulté par courriel par M. Gélinas. Les commentaires des membres ont été intégrés. Le document sera transmis au CSS demain midi.

13. Points d'information- rapports

13.1: M. Sévigny présente une sortie éducative au Centre Claude-Robillard.

Proposé par Jean-François Gélinas

Adopté à l'unanimité

13.2: Personnel enseignant

Des activités relatives au passage des maternelles à la première année se déroule mercredi. Jeudi il y a l'accueil des nouveaux pour la maternelle.

13.3 Service de garde

Un rappel aux parents a été acheminé concernant une activité au jeux d'eau

13.4 OPP

La dernière rencontre est mardi prochain et la campagne 2023-24 sera planifiée. L'OPP sera très important l'année prochaine pour soutenir les activités de financement pour la réfection de la cour d'école.

13.5 Comité de parents

En raison de la difficulté d'avoir le quorum, les trois dernières tentatives de rencontres n'ont pas eu lieu. Le comité est plutôt dysfonctionnel présentement.

14. Varia – Points divers

Il est mentionné de valider s'il y a un mécanisme pour remplacer certains postes électifs du CÉ, lorsqu'une démission survient pendant un mandat.

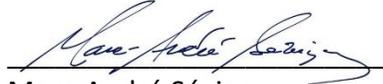
15. Levée de la réunion

La rencontre est levée à 21 h01

Proposée par Andrée-Anne Perron



Jean-François Gélinas
Président



Marc-André Sévigny
Directeur